

# Côte d'Ivoire

## Progrès modérés

En 2020, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a secouru 138 enfants des mains de trafiquants soupçonnés. Par ailleurs, le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a créé une équipe de travailleurs sociaux pour identifier les victimes du travail des enfants et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a créé de nouvelles unités pour enquêter sur les affaires de travail des enfants et de traite des personnes. En outre, dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a créé un fonds pour les familles à faibles revenus dont on sait qu'elles sont vulnérables au travail des enfants. En Côte d'Ivoire, des enfants sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans la culture du cacao et du café, parfois, dans chacun des cas, du fait de la traite des personnes. Si, au cours de la période visée par le présent rapport, le gouvernement a fourni des efforts appréciables dans tous les domaines pertinents, il n'a cependant pas imposé de sanctions en cas d'infractions liées aux pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer de sanctions et il est possible qu'un manque de moyens financiers et de personnel ait entravé les efforts en matière d'application du droit du travail.

### I. Prévalence et répartition sectorielle du travail des enfants

En Côte d'Ivoire, des enfants sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans la culture du cacao et du café, parfois du fait de la traite des personnes. (1,2) Selon une enquête en grappes à indicateurs multiples menée en 2016, 21,5 % des enfants de 5 à 17 ans participent à des travaux dangereux. (3) Au cours de la période visée par le présent rapport, NORC at the University of Chicago a publié un rapport présentant les conclusions détaillées d'une étude sectorielle menée en Côte d'Ivoire et au Ghana au cours de la saison 2018-2019 de la récolte du cacao, rapport qui montrait une augmentation du travail des enfants (et des travaux dangereux pour les enfants) dans la production cacaotière sur les dix ans qui ont suivi les résultats de l'enquête 2008-2009. (4) Le Tableau 1 fournit des indicateurs clés sur le travail et le niveau d'éducation des enfants en Côte d'Ivoire. Les données concernant certains de ces indicateurs ne sont pas disponibles à partir des sources utilisées dans le présent rapport.

**Tableau 1. Statistiques sur le travail et l'éducation des enfants**

Enfants	Âge	Pourcentage
Travaillent (% et population)	5 à 14	25,6 (indisponible)
Vont à l'école (%)	5 à 14	70,1
Associent travail et école (%)	7 à 14	21,8
Taux d'achèvement de l'école primaire (%)		78,8

Source pour le taux d'achèvement de l'école primaire : données de 2019, publiées par l'Institut des statistiques de l'UNESCO, 2021. (5)

Source pour toutes les autres données : Analyse des statistiques de la cinquième enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 5) de l'Organisation internationale du travail, 2016. (3)

Sur la base d'un examen des informations disponibles, le Tableau 2 propose un aperçu du travail des enfants par secteur et par activité.

<b>Tableau 2. Aperçu du travail des enfants par secteur et par activité</b>	
<b>Secteur</b>	<b>Activité</b>
Agriculture	Production du cacao, dont brûlis <sup>†</sup> et défrichage des champs <sup>†</sup> ; abattage des arbres <sup>†</sup> afin d'étendre les plantations de cacao ; vaporisation de pesticides ; <sup>†</sup> récolte, séchage et fermentation des fèves de cacao ; utilisation d'outils tranchants pour casser les cabosses ; <sup>†</sup> et transport de charges lourdes <sup>†</sup> d'eau et de cabosses de cacao (1,2,4,6-11)
	Production de céréales, d'ananas, de bananes et de café, notamment par application d'engrais chimiques, <sup>†</sup> de vaporisation de pesticides, <sup>†</sup> d'abattage d'arbres, <sup>†</sup> et de brûlis <sup>†</sup> et de défrichage des champs <sup>†</sup> (2,6,12)
	Production d'huile de palme, de noix de cajou, de miel et de caoutchouc (1,2,11)
	Pêche, notamment plongée sous-marine profonde <sup>†</sup> ; réparation et halage de filets ; nettoyage <sup>†</sup> , salage, séchage, écaillage et vente des poissons (1,2,12)
	Production de charbon de bois <sup>†</sup> (1,6,10)
	Sylviculture (11,13)
Secteur	Extraction minière <sup>†</sup> , dont concassage et transport de pierres, éclatement de rochers, creusage, travaux souterrains, tamisage et extraction de l'or à l'aide de mercure et de cyanure (1,9,11,12,14)
	Fabrication, notamment réparation d'automobiles (11,12)
	Bâtiment, <sup>†</sup> activités inconnues (12)
Services	Travail domestique (2,3,9,11,12,15)
	Travaux dans le domaine des transports, notamment des marchandises <sup>†</sup> (1,6,9,11,12)
	Commerce et vente des rues (2,6,9,11,12,14)
	Travail dans les restaurants (2,14)
Pires formes catégoriques de travail des enfants <sup>‡</sup>	Travail forcé dans l'extraction minière, la menuiserie, le bâtiment, les travaux domestiques, la vente des rues, les restaurants et l'agriculture, notamment dans la production de cacao, de café, de coton et de caoutchouc, parfois, dans chacun de ces cas, des suites de la traite des personnes (4,6,11)
	Exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes (11,14)
	Utilisation dans le cadre d'activités illicites, notamment le trafic de drogue (16)
	Mendicité forcée en tant que talibés par des enseignants coraniques, parfois des suites de la traite des personnes (17)

† Déterminé comme étant dangereux par la législation ou la réglementation nationale et, en tant que tel, pertinent pour l'Article 3(d) de la Convention 182 de l'OIT.

‡ Travail des enfants entendu comme les pires formes du travail des enfants en soi en vertu des Articles 3(a) à (c) de la Convention 182 de l'OIT.

Des enfants ivoiriens sont assujettis à la traite des personnes à des fins de travail forcé dans les services domestiques tant sur le territoire national qu'en Afrique du Nord. Des enfants sont transportés en Côte d'Ivoire depuis des pays ouest-africains voisins pour y être assujettis à l'exploitation commerciale sexuelle et au travail forcé, notamment la mendicité, la production du cacao et l'extraction minière artisanale. (2,6,7,15)

En Côte d'Ivoire, l'école est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans. Bien que la loi sur l'enseignement prévoit la gratuité de l'enseignement, des élèves doivent souvent payer pour les manuels, les frais de scolarité ou les uniformes, dont le coût peut être prohibitif pour certaines familles. (2,11,18-21) Par ailleurs, les élèves doivent présenter des papiers d'identité relatifs à l'enregistrement à la naissance pour pouvoir se présenter aux examens d'entrée dans le secondaire, ce qui constitue un obstacle à la poursuite de l'enseignement après le primaire. (2,11,22) Le manque d'enseignants et, dans les zones rurales, de systèmes de transports, la médiocrité des infrastructures, l'insuffisance des installations sanitaires et la violence ont eu un impact négatif sur la capacité des enfants à aller à l'école. (2) Les recherches menées ont par ailleurs révélé que certains élèves sont victimes de violences physiques et sexuelles à l'école, ce qui peut dissuader certains d'y aller. (2,11,20,21,23) Selon le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, plus d'une fille sur quatre en Côte d'Ivoire ne fréquente pas l'école primaire. (24) En réponse à la pandémie de COVID-19, au cours de la période visée par le présent rapport, entre le 16 mars et le 10 mai, en Côte d'Ivoire, les écoles étaient fermées à l'apprentissage en personne. (11) Les résultats du système de suivi et de réparation du travail des enfants du gouvernement montrent que le nombre d'enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses a augmenté au cours du cycle visé par le présent rapport, en partie au moins en raison de la pandémie. (25) Les recherches montrent également que malgré une augmentation du travail des enfants au cours de la fermeture partielle du gouvernement en réponse à la pandémie, la prévalence du travail des enfants dans les régions cacaotières est revenue, à la fin de cette fermeture, aux niveaux d'avant la pandémie. (26) Les recherches publiées au cours de la période visée indiquent aussi qu'entre 2008 et 2019, la production de cacao a sensiblement augmenté et que la prévalence du travail des enfants dans les zones de forte production est restée stable, augmentant cependant dans les zones de petite et moyenne production. Au cours de cette même période, le nombre d'enfants scolarisés a augmenté dans les régions cacaotières. (4) Les résultats du système de suivi et de réparation du travail des enfants du gouvernement montrent que le nombre d'enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses a augmenté au cours du cycle visé par le présent rapport, en partie au moins en raison du confinement partiel lors de la pandémie. (4)

## II. Cadre juridique pour le travail des enfants

La Côte d'Ivoire a ratifié toutes les principales conventions internationales sur le travail des enfants (Tableau 3).

**Tableau 3. Ratification des conventions internationales sur le travail des enfants**

Convention	Ratification
C. 138 de l'OIT, âge minimum d'admission à l'emploi	✓

**Tableau 3. Ratification des conventions internationales sur le travail des enfants**

Convention	Ratification
C. 182 de l'OIT, pires formes de travail des enfants	✓
Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant	✓
Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	✓
Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.	✓
Protocole de Palerme sur la traite des personnes	✓

La législation et les réglementations du gouvernement sont conformes aux normes internationales pertinentes (Tableau 4).

**Tableau 4. Législation et réglementations sur le travail des enfants**

Norme	Correspond aux normes internationales	Âge	Législation
Âge minimum d'admission à l'emploi	Oui	16	Article 23.2 du Code du travail ; Article 16 de la Constitution (27,28)
Âge minimum pour les travaux dangereux	Oui	18	Article 4 de la Liste des travaux dangereux interdits aux enfants (29)
Identification des activités ou emplois dangereux interdits aux enfants	Oui		Articles 5 à 11 de la Liste des travaux dangereux interdits aux enfants ; Articles 6 et 19 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants (29,30)
Interdiction du travail forcé	Oui		Article 5 de la Constitution ; Articles 7, 11 à 14, 20 à 23 et 26 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ; Article 3 du Code du travail (27,28,30)
Interdiction de la traite des enfants	Oui		Article 5 de la Constitution ; Articles 11 à 12, 20 à 22 et 26 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ; Article 370 du Code pénal ; Articles 4.4 et 6 de la Loi relative à la lutte contre la traite des personnes (27,30-32)
Interdiction de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants	Oui		Articles 8 à 9, 15 et 24 à 29 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ; Articles 4.4 et 6 de la Loi

**Tableau 4. Législation et réglementations sur le travail des enfants**

Norme	Correspond aux normes internationales	Âge	Législation
			relative à la lutte contre la traite des personnes (29,30,32)
Interdiction de l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites	Oui		Articles 4 et 30 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants (30)
Âge minimum de l'enrôlement volontaire dans les forces armées publiques	Oui	18	Article 56.4 du Code de la fonction militaire ; Articles 7 à 8 et 18 de la Loi déterminant les conditions d'entrée dans la carrière militaire (33,34)
Interdiction de l'enrôlement obligatoire des enfants par l'armée (publique)	Oui*		Article 56.4 du Code de la fonction militaire (33)
Interdiction de l'enrôlement militaire par des groupes armés non étatiques	Oui		Articles 4 et 31 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants (30)
Âge de fin de scolarité obligatoire	Oui	16	Article 10 de la Constitution ; Article 2.1 de la Loi sur l'enseignement (27,35,36)
Gratuité de l'enseignement public	Oui		Article 2 de la Loi sur l'enseignement (36)

\* Pas de service national (34,37,38)

Le code civil est en cours de révision pour inclure des précisions sur l'âge minimum auquel il est permis d'effectuer certains types de travaux. (2)

### III. Application de la législation sur le travail des enfants

Le gouvernement a mis en place des mécanismes institutionnels pour faire appliquer la législation et les réglementations sur le travail des enfants (Tableau 5). Cependant, il existe des lacunes au sein des opérations des organismes de répression qui peuvent entraver l'application adéquate de la législation sur le travail des enfants.

**Tableau 5. Organismes responsables de l'application de la législation sur le travail des enfants**

Organisme ou organisation	Rôle
Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (MEPS)	Élabore, propose et fait appliquer toutes les lois sur le travail, y compris celles concernant le travail des enfants. (2,11,23) La Direction de lutte contre la traite et le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant apportent un soutien aux victimes de la traite des enfants et d'autres formes de travail des enfants. (2,15) Le MEPS met en œuvre le <i>Système d'observation et de suivi du</i>

**Tableau 5. Organismes responsables de l'application de la législation sur le travail des enfants**

<b>Organisme ou organisation</b>	<b>Rôle</b>
	<i>travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), qui permet aux communautés de recueillir et d'analyser des données statistiques sur les pires formes de travail des enfants. (2,9,11,12) La Direction générale de l'emploi à Abidjan coordonne les bureaux régionaux ainsi que leurs efforts pour lutter contre le travail des enfants. (11,16,39)</i>
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité*	Au travers de la Direction de lutte contre la traite, dirige les efforts visant à faire appliquer la législation pénale contre la traite des enfants. Par le biais de ses brigades mondaines, lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale, notamment l'exploitation des enfants. (2) Par l'entremise de son unité de lutte contre la criminalité transnationale, soutient l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest de l'ONUDC, qui vise à améliorer la coopération transfrontalière pour lutter contre les infractions, notamment la traite des personnes. (37,40) En juin 2020, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a créé six unités spéciales de police formant la <i>Sous-direction de la police criminelle chargée de la lutte contre la traite d'enfants et la délinquance juvénile (SDLTEDJ)</i> afin d'enquêter, dans l'ensemble du pays, sur les affaires de travail des enfants et de traite des personnes. Chaque unité comprend dix à vingt policiers équipés de 2 motos, d'un 4x4, d'ordinateurs et de fournitures de bureau. (11) Au cours de la période visée par le présent rapport, ces unités se sont vu dispenser deux à trois semaines de formation spécialisée à Abidjan avant le déploiement dans les villes où l'on sait que se produit le travail des enfants : San Pedro, Soubré, Bouaké, Bondoukou, Korhogo et Man. (11,14)
Ministère de la Défense	Par le biais de la gendarmerie nationale, enquête sur les infractions relatives au travail des enfants dans les zones rurales où la présence policière est inexistante. (2)
Ministère de la Justice et des Droits de l'homme	Enquête sur les infractions relatives au travail des enfants, y compris ses pires formes, et engage des poursuites en la matière. Au travers de la Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, aide aux enquêtes et met en œuvre la politique ministérielle de protection des enfants. (2) Le ministère de la Justice et des Droits de l'homme est en charge de la réinsertion des enfants qui ont été détenus ou arrêtés. (11)
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Mène les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la traite des personnes et met en œuvre une politique nationale de protection de l'enfant. (2,41) Avec le MEPS, fournit un soutien aux mineurs victimes du travail des enfants. (2,42) Au cours de la période visée par le présent rapport, a créé une « équipe des rues » de travailleurs sociaux afin d'identifier ces victimes. (11) Par ailleurs, a continué à opérer des centres d'accueil spécialisés pour soutenir les victimes de la traite des personnes, ainsi qu'une ligne d'assistance téléphonique (116), qui aurait reçu 43 456 appels signalant des cas d'exploitation d'enfants ou de violence à leur rencontre. (11)

\* L'organisme responsable de l'application de la législation relative au travail des enfants a été créé au cours de la période visée.

Le 15 décembre 2020, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile et le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ont été rassemblés pour créer le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. (11)

### **Application du droit du travail**

En 2020, les organismes d'application du droit du travail de Côte d'Ivoire ont pris des mesures de lutte contre le travail des enfants (Tableau 6). Cependant, il existe des lacunes au sein des opérations du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (MEPS) qui peuvent entraver l'application adéquate du droit du travail, notamment le pouvoir d'imposer des peines en cas d'infractions.

<b>Tableau 6. Efforts en matière d'application du droit du travail concernant le travail des enfants</b>		
<b>Aperçu de l'application du droit du travail</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Financement de l'Inspection du travail	307 400 dollars É.-U. (2)	300 169 dollars É.-U. (11)
Nombre d'inspecteurs du travail	258 (2)	281 (11)
Inspection autorisée à imposer des sanctions	Non (2,43)	Non (11,43)
Première formation pour les nouvelles recrues de l'Inspection du travail	Oui (2)	Oui (11)
Formation sur les nouvelles lois relatives au travail des enfants	Oui (2)	S/O (11)
Cours de perfectionnement dispensés	Oui (2)	Oui (11)
Nombre d'inspections du travail effectuées	2 674 (44)	1 659 (11)
Nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail	1 548 <sup>†</sup> (2)	1 659 (11)
Nombre d'infractions relatives au travail des enfants constatées	214 (2)	Inconnu (11)
Nombre d'infractions relatives au travail des enfants pour lesquelles des sanctions ont été imposées	Inconnu (2)	Inconnu (11)
Nombre d'amendes perçues pour sanctions relatives au travail des enfants	Inconnu (2)	S/O (11)
Inspections de routine effectuées	Oui (2)	Oui (11)
Inspections de routine ciblées	Oui (2)	Oui (11)
Inspections inopinées autorisées	Oui (2,43)	Oui (11,43)
Inspections inopinées effectuées	Oui (2)	Oui (11)
Existence d'un mécanisme de dépôt de plainte	Oui (2)	Oui (11)

**Tableau 6. Efforts en matière d'application du droit du travail concernant le travail des enfants**

Aperçu de l'application du droit du travail	2019	2020
Existence d'un mécanisme d'orientation réciproque entre les autorités du travail et les services sociaux	Oui (2)	Oui (11)

† Données recueillies entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2019. (2)

Le nombre d'inspecteurs du travail est vraisemblablement insuffisant vu la taille de la population active ivoirienne, qui compte environ 8 747 000 travailleurs. (45) Selon les avis techniques de l'OIT, qui, dans les économies en développement, préconisent un taux d'un inspecteur pour 15 000 travailleurs, la Côte d'Ivoire devrait employer 584 inspecteurs. (45,46) Les inspecteurs du travail sont également chargés de la conciliation des litiges, ce qui peut les détourner de leurs rôles principaux d'inspection. (28,47) L'inspection du travail souffre d'un manque de ressources, notamment d'effectifs. (23,28) Si certaines inspections sont effectuées dans le secteur informel, la majorité d'entre elles se font dans le secteur formel, où le travail des enfants a moins de chances de se produire. (11,48,49)

### **Application du droit pénal**

En 2020, les organismes d'application du droit pénal de Côte d'Ivoire ont pris des mesures de lutte contre le travail des enfants (Tableau 7). Cependant, il existe des lacunes au sein des opérations des organismes de répression qui peuvent entraver l'application adéquate du droit pénal, notamment l'allocation de ressources financières.

**Tableau 7. Efforts en matière d'application du droit pénal concernant le travail des enfants**

Aperçu de l'application du droit pénal	2019	2020
Première formation pour les nouvelles recrues de l'Inspection du travail	Oui (2)	Oui (11)
Formation sur les nouvelles lois relatives aux pires formes de travail des enfants	Oui (2)	S/O (11)
Cours de perfectionnement dispensés	Oui (2)	Oui (11)
Nombre d'enquêtes	131 (2)	500 (11)
Nombre d'infractions constatées	218 (2)	298 (11)
Nombre de poursuites engagées	143 (2)	298 (11)
Nombre de condamnations obtenues	15 (2)	Inconnu (11)
Sanctions imposées pour infractions aux pires formes de travail des enfants	Inconnu (2)	0 (11)
Existence d'un mécanisme d'orientation réciproque entre les autorités pénales et les services sociaux	Oui (2)	Oui (11)

Malgré une augmentation du nombre de véhicules, d'ordinateurs et d'infractions constatées et de poursuites engagées, la Direction de lutte contre la traite a continué de manquer des moyens et du personnel nécessaires pour faire appliquer convenablement la législation pénale sur le travail des

enfants dans l'ensemble du pays. (7,49,50) Le gouvernement n'a pas fourni de détails supplémentaires sur des prévenus reconnus coupables ou sur des sanctions imposées. (2)

#### IV. Coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants

Le gouvernement a mis en place des mécanismes de coordination de ses efforts de lutte contre le travail des enfants (Tableau 8). Il existe toutefois des lacunes qui entravent la coordination efficace des efforts de lutte contre le travail des enfants, notamment la coordination de la collecte des données entre les ministères et les régions.

**Tableau 8. Mécanismes fondamentaux de coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants**

Organe de coordination	Rôle et descriptif
Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS)	Supervise, surveille et évalue toutes les activités du gouvernement concernant le travail et la traite des enfants, notamment en faisant des recommandations de politiques et en harmonisant la législation avec les conventions internationales. (2,49,50) Présidé par la première dame de Côte d'Ivoire, il compte 16 partenaires nationaux et internationaux. (2,14,15,49,51) Au cours de la période visée, le CNS a continué de mettre en œuvre des activités du Plan national d'action et a fourni 200 000 dollars É.-U. de plus à la SDLTEDJ. (11,14)
Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants	Conçoit, coordonne et met en œuvre toutes les actions gouvernementales visant à combattre les pires formes de travail des enfants et surveille les programmes pertinents mis en œuvre par les organisations partenaires. (52,49,51,53) Présidé par le MEPS, il comprend des représentants de douze autres ministères. (15,49,51,53) Les recherches n'ont pas permis de déterminer si le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants était actif pendant la période visée. (11)
Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP)	Créé pour soutenir la Loi relative à la lutte contre la traite des personnes de 2016 et présidé par le Premier ministre, il a pour objectif de combattre la traite des personnes dans l'ensemble du pays. Il supervise la mise en œuvre du Plan d'action national et de la Stratégie contre la traite des personnes, coordonne les efforts du gouvernement et surveille la mise en œuvre de tous les projets liés à la traite des personnes. (54) Il comprend des représentants au niveau local par le biais d'unités dédiées responsables de la mise en œuvre du Plan d'action national et de la Stratégie contre la traite des personnes. (54,55) Il regroupe 13 ministères, avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui fait office de secrétariat exécutif. (16) En février 2020, le CNLTP et l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale (UCT) ont, avec l'assistance technique et financière de l'ONUDC, secouru 138 enfants victimes de la traite et du travail forcé à Abengourou, près de la frontière avec le Ghana. (11)
Cabinet de la première dame	Il dialogue avec les partenaires internationaux sur les questions relatives au travail des enfants dans le commerce du cacao et exerce des pressions

**Tableau 8. Mécanismes fondamentaux de coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants**

<b>Organe de coordination</b>	<b>Rôle et descriptif</b>
	sur le secteur de l’approvisionnement en cacao de Côte d’Ivoire afin d’améliorer la traçabilité. (56,57) Le Cabinet de la première dame de Côte d’Ivoire demeure le principal moteur des efforts de lutte contre la traite au gouvernement. (56) Au cours de la période visée par le présent rapport, le gouvernement a fermé des écoles de mars à mai pour tenter de limiter la propagation de la COVID-19. Au vu des préoccupations selon lesquelles cette fermeture risquait d’entraîner une augmentation du travail des enfants, la première dame de Côte d’Ivoire a publié un communiqué en avril 2020 exhortant les autorités à rester vigilantes concernant ce fléau et avertissant les parents de ne pas se servir de la fermeture des écoles comme excuse pour faire travailler leurs enfants. (14)

Les recherches montrent que l’intérêt de la première dame pour la lutte contre le travail et la traite des enfants a motivé les ministères et les organismes de répression à intensifier leurs efforts contre le fléau. La première dame s’est attiré les éloges des organisations internationales pour avoir mobilisé des ressources au profit de la lutte contre le travail et la traite des enfants ainsi que pour avoir contribué à la visibilité de ces questions. (14) La coordination en matière de collecte des données entre les ministères et entre les différentes régions reste difficile. (16)

## **V. Politiques gouvernementales relatives au travail des enfants**

Le gouvernement a mis en place des politiques concernant le travail des enfants (Tableau 9). Cependant, des lacunes existent dans les politiques qui entravent les efforts de lutte contre le travail des enfants, notamment en matière de financement et d’intégration des questions relatives au travail des enfants dans les politiques pertinentes.

**Tableau 9. Politiques fondamentales relatives au travail des enfants**

<b>Politique</b>	<b>Descriptif</b>
Plan d’action national de lutte contre la traite, l’exploitation et le travail des enfants (2019-2021)	Coordonné par le CNS et le Comité interministériel de lutte contre la traite, l’exploitation et le travail des enfants, il a pour objectif de réduire sensiblement le nombre d’enfants participant aux pires formes de travail des enfants en s’inspirant des meilleures pratiques et en s’appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans d’action nationaux précédents. Parmi ses priorités, on compte l’intensification des efforts de mobilisation des moyens au niveau national, le renforcement de la coopération régionale et des partenariats public-privé, l’inclusion des préoccupations relatives aux pires formes de travail des enfants dans les programmes nationaux et sectoriels et le renforcement de la surveillance et de l’évaluation de la stratégie nationale pour la lutte contre la traite des personnes et les pires formes de travail des enfants. (58) Au cours de la période visée, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de ce plan avec l’aide

**Tableau 9. Politiques fondamentales relatives au travail des enfants**

<b>Politique</b>	<b>Descriptif</b>
	d'ONG nationales et internationales, de l'UNICEF et de l'OIT. Bien que le Plan d'action national ne soit toujours pas entièrement financé, le gouvernement n'a pas communiqué sur ce point. (11)
Déclaration d'action conjointe de 2010 pour soutenir la mise en œuvre du Protocole Harkin-Engel (Déclaration de 2010) et son cadre d'action	Déclaration conjointe des gouvernements du Ghana, de la Côte d'Ivoire et des États-Unis, ainsi que de l'industrie internationale du cacao et du chocolat (52,59,60) qui fournit des moyens aux parties prenantes clés et facilite la coordination des efforts pour réduire les pires formes de travail des enfants dans les régions cacaotières. Elle a pour objectif de veiller à ce que tous les efforts concernant les projets mis en œuvre en vertu de la Déclaration et du Cadre d'action correspondent aux plans d'action nationaux de la Côte d'Ivoire de manière à encourager la cohérence et la viabilité. (52,59-61) Au cours de la période visée par le présent rapport, les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire, des projets financés par le département du Travail des États-Unis et certains projets financés au niveau sectoriel ont mené des activités qui appuient l'esprit de cette politique. La réunion annuelle du Groupe de coordination sur le travail des enfants dans le secteur cacaotier, prévue en novembre 2020, a été reportée à une date ultérieure. (11)
Politiques impliquant le SOSTECI	Leur but est de renforcer et d'amplifier le SOSTECI. Elles comprennent un accord de partenariat entre l'Initiative internationale du cacao et le CNS à l'appui du Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. (2) Le Programme pays de promotion du travail décent (2017-2020), en collaboration avec l'OIT, a pour but d'améliorer les conditions de travail, de renforcer le SOSTECI et de lutter contre les pires formes de travail des enfants. (62,63) Le Plan national de développement (2016-2020) a alloué près de 6,1 millions de dollars É.-U. sur 5 ans à la conduite d'études diagnostiques sur le travail et la traite des enfants, la construction de trois centres de protection des enfants et l'élaboration d'un plan national d'action de lutte contre la traite des personnes, en particulier celle des filles. (64) Au cours de la période visée, le gouvernement a continué de soutenir le SOSTECI afin de repérer les enfants assujettis au travail des enfants et de leur fournir un soutien en matière de réparation. (11)
Plan d'action national et Stratégie contre la traite des personnes (2016-2020)	Mené avec l'appui de l'ONUDC et en coordination avec le CNLTP, ce projet de 14,8 millions de dollars É.-U. avait pour but d'empêcher la traite des personnes, d'amplifier les services sociaux pour les victimes en améliorant les infrastructures physiques, de dispenser une formation au personnel de l'application de la loi et aux autres parties prenantes, de promouvoir la coordination et de recueillir des données sur la traite des personnes. (58,65,66) Les recherches montrent qu'au cours de la période visée, des projets se sont poursuivis à l'appui de ce

**Tableau 9. Politiques fondamentales relatives au travail des enfants**

Politique	Descriptif
	plan, tels que la mise en œuvre du système de suivi et de réparation du travail des enfants, la formation d'homologues au sein du gouvernement et l'appui d'efforts de coordination entre les secteurs public et privé. (11)
Stratégie d'inspection du travail (2019–2021)	Elle a pour but, par l'entremise du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale et avec l'assistance de l'OIT, de permettre au gouvernement de veiller à l'application des dispositions judiciaires pour l'amélioration des conditions de travail et le retrait d'enfants de situations de travail grâce à des inspections de lieux de travail, des services psychosociaux et des activités de surveillance. (13,48) En 2020, elle a mené des activités associées au renforcement des capacités des inspecteurs, à la surveillance des unités d'inspection et à la sensibilisation du public.
Politique sur l'âge de fin de scolarité obligatoire	Appuyant la Loi sur l'enseignement, elle a pour but d'atteindre 100 % d'enfants inscrits à l'école primaire d'ici 2020 et 100 % dans le secondaire d'ici 2025. (18) Le gouvernement s'est concentré sur l'augmentation des inscriptions scolaires dans les parties du pays où le travail des enfants est fréquent, comme dans les régions cacaotières, où elles sont passées de 59 % pour l'année scolaire 2008-2009 à 85 % pour l'année scolaire 2018-2019. (10,11) En 2020, le gouvernement a signalé avoir transféré 157 millions de dollars É.-U. (84 milliards de francs CFA) du budget de l'éducation pour la construction d'écoles aux administrations locales, aux communautés, aux conseils régionaux et aux départements, par rapport à 22,3 millions de dollars É.-U. (soit 12 milliards de francs CFA) en 2017. (11) Cependant, la taille des salles de classe reste insuffisante dans les zones rurales par rapport au nombre d'élèves inscrits. Au cours de la période visée, l'UNICEF estimait que le pays avait besoin de 30 000 classes supplémentaires. (11)

‡ Le gouvernement avait d'autres politiques qui ont pu s'attaquer aux questions relatives au travail des enfants ou avoir une incidence sur ce fléau. (19,20)

## VI. Programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants

En 2020, le gouvernement a financé et participé à des programmes ayant notamment pour but d'éliminer ou de prévenir le travail des enfants (Tableau 10). Cependant, il existe des lacunes dans ces programmes sociaux, notamment concernant leur capacité à s'attaquer au problème dans son ensemble et dans tous les secteurs.

**Tableau 10. Programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants**

Programme	Descriptif
Projets financés au niveau sectoriel	Ces projets ont pour but d'améliorer la viabilité de l'industrie cacaotière, d'améliorer les moyens de subsistance et l'accès à l'éducation des producteurs,

**Tableau 10. Programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants**

<b>Programme</b>	<b>Descriptif</b>
	notamment en améliorant l'accès à des opportunités d'éducation pour les enfants, et de lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les régions cacaotières. Certains projets soutiennent la CocoaAction (2014–2020) stratégie CocoaAction (2014–2020) de la Fondation mondiale du cacao et l'esprit de la Déclaration de 2010. (61,67,68) En novembre 2017, les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont signé un accord pour lutter contre la déforestation et protéger la chaîne d'approvisionnement en cacao. À cette fin, le secteur privé a continué de mettre en œuvre l'Initiative cacao et forêts au cours de la période visée. (69) Une étude publiée en juillet 2020 par l'Initiative internationale pour le cacao, fondation à but non lucratif basée en Suisse financée par les sociétés de cacao et de chocolat, a révélé que le travail des enfants dans le secteur cacaotier s'était accru au cours de la pandémie. (14,25)
Programmes de promotion de l'éducation†	Ces programmes ont pour but d'accroître les taux de scolarisation dans les zones rurales, en particulier chez les filles, en fournissant des repas scolaires, en facilitant l'enregistrement des naissances et en construisant des écoles de proximité. Ils comprennent : le Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires, financé par le PAM à hauteur de 42,5 millions de dollars, le programme de cantines scolaires du ministère de l'Éducation nationale (70), le Programme de cantines scolaires McGovern-Dole, initiative conjointe du PAM et du département de l'Agriculture des États-Unis en coordination avec le ministère de l'Éducation nationale, qui vient en aide à 132 362 élèves et dispose d'un budget de 25 millions de dollars É.-U. pour l'année fiscale 2020 (71), et le projet « Employabilité et Productivité » du Programme Compact de la Millennium Challenge Corporation, projet quinquennal dans sa deuxième année qui fournit 118 millions de dollars É.-U. à l'éducation secondaire et 37 millions de dollars É.-U. à un projet de développement technique et professionnel. (72) Les recherches n'ont pas pu déterminer si des activités se sont tenues en 2020 pour cette composante de développement technique et professionnel.
Projets financés par la Banque mondiale	Ces programmes ont pour but d'améliorer l'accès à l'éducation et d'alléger la pauvreté. Ils comprennent : la deuxième opération politique de développement des réformes de la gestion financière, de l'éducation, de l'énergie et de l'industrie cacaotière (2017–2020), qui s'est terminée le 30 juin, un projet de 125 millions de dollars É.-U. étroitement aligné sur le Plan de développement national 2016–2020, et le Filet social productif (2015–2020), qui a déboursé des transferts de liquidités à 100 000 ménages en 2020 et a depuis été prolongé jusqu'en 2024, et un projet de transfert de liquidités de 50 millions de dollars É.-U. visant les ménages démunis des régions du centre, du nord et de l'ouest de la Côte d'Ivoire. (73-75)
Projets financés par le département du	Les projets du département du Travail des États-Unis dans les zones cacaotières de la Côte d'Ivoire ou du Ghana ont pour but d'éliminer le travail des enfants par le biais de la recherche, de la surveillance et de la répression, et de la mise

**Tableau 10. Programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants**

Programme	Descriptif
Travail des États-Unis	en œuvre et de l'amplification du SOSTECI. Ces projets comprennent : FLIP : 1 490 318 dollars É.-U. ajoutés à un projet mis en œuvre par Verité pour étendre les travaux en Côte d'Ivoire en 2020. (76) CACAO : mis en œuvre par Save the Children, 4 millions de dollars É.-U. attribués en décembre 2020. (77) Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Web du département du Travail des États-Unis.

† Ce programme est financé par le gouvernement de Côte d'Ivoire.

‡ Le gouvernement avait d'autres programmes sociaux qui peuvent avoir compté l'élimination ou la prévention du travail des enfants au nombre de leurs objectifs. (78)

Au cours de la période visée, le gouvernement a entrepris plusieurs activités, notamment des campagnes de sensibilisation, la construction de salles de classe, de cantines scolaires (fournissant notamment à déjeuner à 119 527 élèves), de logements pour les enseignants, d'installations sanitaires et de logements pour des infirmiers et infirmières, et des dons de kits scolaires et d'équipement de protection individuelle pour éviter la transmission de la COVID-19. (11) En outre, le gouvernement a continué à faciliter la délivrance d'actes de naissance. (11)

Malgré une intensification des activités, l'étendue des programmes existants n'est pas suffisante pour s'attaquer complètement à l'ampleur du problème du travail des enfants en Côte d'Ivoire. (2) Les programmes actuels ne sont pas d'une ampleur suffisante, comme en témoigne le taux de prévalence du travail des enfants, qui n'a pas baissé. Le rapport NORC, financé au niveau sectoriel et également publié en octobre 2020, a montré que des programmes tels que le système de suivi et de réparation du travail des enfants, l'accès à une éducation de qualité et les programmes d'accroissement des rendements des agriculteurs et des revenus des ménages devaient passer à l'échelle et être amplifiés pour toucher davantage de familles. (4)

En avril 2020, dans le cadre de sa réponse à la pandémie, le gouvernement a créé un fonds de soutien pour les familles à faibles revenus dont on sait qu'elles sont plus vulnérables aux conditions souvent propices au travail des enfants. Au 30 décembre, le gouvernement indiquait avoir dépensé 26,9 millions de dollars É.-U. (soit 14,5 milliards de francs CFA) en transferts de liquidités directs afin de soutenir 194 245 ménages. (11)

## VII. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en Côte d'Ivoire sont proposées (Tableau 11) :

**Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Application	Renforcer l'Inspection du travail pour autoriser et imposer des sanctions.	2014 – 2020

**Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	Publier des informations sur les efforts d'application du droit du travail, notamment le nombre d'infractions liées au travail des enfants constatées et si des sanctions ont été imposées et des amendes perçues.	2016 – 2020
	Veiller à ce que les organismes d'inspection du travail et d'application du droit pénal reçoivent un financement suffisant pour mener des inspections et des enquêtes dans tout le pays, notamment dans le secteur informel.	2014 – 2020
	Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal disposent des ressources, du personnel et de la formation nécessaires afin de bien faire respecter la législation relative aux pires formes de travail des enfants.	2018 – 2020
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2009 – 2020
	Publier des informations sur les efforts en matière d'application du droit pénal, notamment le nombre de condamnations obtenues et de sanctions imposées pour infractions associées aux pires formes de travail des enfants.	2019 – 2020
Coordination	Veiller à ce que tous les organismes de coordination soient actifs et en mesure de remplir leurs missions.	2017 – 2020
Politiques gouvernementales	Veiller à ce que le Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants soit entièrement financé et que tous les fonds soient déboursés.	2019 – 2020
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans toutes les politiques pertinentes.	2013 – 2020
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en améliorant l'accessibilité des écoles, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de violences physiques et sexuelles dans les écoles et en augmentant le nombre d'enseignants, d'installations sanitaires et d'écoles, en particulier dans les zones rurales. Veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'enregistrement des naissances et à des papiers d'identité.	2011 – 2020
	Veiller à ce que les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants soient actifs et fassent rapport sur leurs activités.	2020
	Élargir les programmes existants et en créer de nouveau pour lutter contre le problème du travail des enfants en Côte d'Ivoire dans son ensemble.	2009 – 2020

**Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que les victimes des pires formes de travail des enfants aient accès à des services sociaux dans tout le pays.	2015 – 2020
	Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de salles de classe disponibles pour tous les élèves inscrits.	2020

### Références [en anglais]

- 1 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Rapport de la Phase de Perennisation et d'Extension. Abidjan. September 2016. Source on file.
- 2 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. January 24, 2020.
- 3 Ministère du Plan et du Développement. La Situation des Femmes et des Enfants en Côte d'Ivoire: Enquête à Indicateurs Multiples 2016 - MICS5. 2016. [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West and Central Africa/Côte d'Ivoire/2016/Final/Cote d'Ivoire 2016 MICS\\_French.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West and Central Africa/Côte d'Ivoire/2016/Final/Cote d'Ivoire 2016 MICS_French.pdf)
- 4 NORC at the University of Chicago. Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana. October 2020.
- 5 UNESCO Institute for Statistics. Gross intake ratio to the last grade of primary education, both sexes (%). Accessed March 2021. For more information, please see "Children's Work and Education Statistics: Sources and Definitions" in the Reference Materials section of this report. <http://data.uis.unesco.org/>
- 6 Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle, et al. Etude des phénomènes de la traite et du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du transport, du commerce et du domestique. Abidjan. 2013. Source on file.
- 7 O'Keefe, B. Bitter sweets: Inside big chocolate's child labor problem. March 1, 2016. <http://fortune.com/big-chocolate-child-labor/>
- 8 Afrique Connection. Trafic d'enfants en Côte d'Ivoire: dans l'enfer des plantations de cacao. January 9, 2016. [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/trafic-denfants-en-cote-divoire-dans-lenfer-des-plantations-de-cacao\\_3057285.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/trafic-denfants-en-cote-divoire-dans-lenfer-des-plantations-de-cacao_3057285.html)
- 9 N'Guettia, M. Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI). CLCCG Annual Meeting. Washington, DC, August 28, 2017. Source on file.
- 10 International Cocoa Initiative Foundation. Our Results. 2017. <http://www.cocoainitiative.org/our-work/our-results/>
- 11 U.S. Department of State. Reporting. February 19, 2021.
- 12 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Plan d'action national 2015–2017 de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Abidjan. January 22, 2015. Source on file.
- 13 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. February 22, 2019.
- 14 U.S. Embassy - Abidjan. Reporting. February 25, 2021.
- 15 Government of the Republic of Côte d'Ivoire: Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Developpement, and ILO-BIT. Enquete Nationale sur le Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants. Abidjan. November 2014. Source on file.
- 16 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. January 19, 2018.
- 17 UN General Assembly. Human Rights Council, Thirty-first session, Report of the Independent Expert on capacity-building and technical cooperation with Côte d'Ivoire in the field of human rights. January 22, 2016: A/HRC/31/78. [http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/{65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9}/a\\_hrc\\_31\\_78.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/{65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9}/a_hrc_31_78.pdf)

- 18 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Reconstituons notre système éducatif. January 11, 2016. Source on file.
- 19 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Plan Decennial Education Formation 2016 – 2025. Abidjan. February 29, 2016. Source on file.
- 20 UNICEF. Draft country programme document - Côte d'Ivoire. New York. June 6, 2016: E/ICEF/2016/P/L.34. [http://www.unicef.org/about/execboard/files/2016-PL34-Cote\\_dlvoire\\_draft\\_CPD-EN-21Jun2016.pdf](http://www.unicef.org/about/execboard/files/2016-PL34-Cote_dlvoire_draft_CPD-EN-21Jun2016.pdf)
- 21 U.S. Department of State. Country Report of Human Rights Practices- 2020: Côte d'Ivoire. Washington, DC, March 30, 2021. <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/cote-divoire/>
- 22 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. February 13, 2020.
- 23 U.S. Department of State. Country Reports on Human Rights Practices- 2018: Côte d'Ivoire. Washington, DC, March 11, 2019. <https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/cote-divoire/>
- 24 Atlantico. PROJECT AIMS TO TRANSFORM GIRLS' EDUCATION IN IVORY COAST. April 2, 2020. <https://atlanticoonline.com/en/project-aims-to-transform-girls-education-in-ivory-coast/>
- 25 International Cocoa Initiative. ICI finds higher numbers of children in hazardous child labour during the Covid-19 lockdown in Côte d'Ivoire. July 2020. [https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2020/07/ICI\\_rapid-analysis-covid-impact-child-labour-identification\\_1July2020-1.pdf](https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2020/07/ICI_rapid-analysis-covid-impact-child-labour-identification_1July2020-1.pdf)
- 26 International Cocoa Initiative Foundation. CHANGES IN HAZARDOUS CHILD LABOUR IN CÔTE D'IVOIRE'S COCOA COMMUNITIES BEFORE AND AFTER COVID-19 PARTIAL LOCKDOWN. November 25, 2020. <https://cocoainitiative.org/knowledge-centre-post/changes-in-hazardous-child-labour-in-cote-divoires-cocoa-communities-before-and-after-covid-19-partial-lockdown/>
- 27 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi N° 2016-886 du 08 Novembre 2016 Portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire. Enacted: November 8, 2016. <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/105198/128596/F-1769604843/CIV-105198.pdf>
- 28 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Code du Travail, Loi N°2015-532. Enacted: July 20, 2015. <http://www.ccilci.org/communiqués/autres/3028-code-du-travail-loi-n-2015-532>
- 29 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Arrêté N° 2017-017 MEPS/CAB du 02 Juin 2017 déterminant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants. Enacted: June 2, 2017. <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/104712/127840/F1597937352/CIV-104712.pdf>
- 30 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi N° 2010-272 du 30 Septembre 2010 Portant Interdiction de la Traite et des Pires Formes de Travail des Enfants. Enacted: September 30, 2010. <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/85243/95376/F693526342/CIV-85243.pdf>
- 31 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Code Pénal, N° 1981-640, amended by Law N° 1995-522. Enacted: July 31, 1981. <http://www.refworld.org/docid/3ae6b5860.html>
- 32 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi Relative a la Lutte Contre la Traite des Personnes, Loi N° 2016-1111. Enacted: December 8, 2016. Source on file.
- 33 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi N° 2016-1109 Portant Code de la Fonction Militaire. Enacted: 2016. <http://www.loidici.com/codefoncmilitaire2016/fonctionmilitaire2016Recrutement.php>
- 34 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi N° 96-572 Déterminant les Conditions d'Entrée dans la Carrière Militaire. Enacted: July 31, 1996. Source on file.
- 35 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi N° 2015-635 du 17 Septembre 2015 Portant Modification de la Loi N° 95-696 du 7 Septembre 1995 Relative à l'Enseignement. Enacted: September 17, 2015. <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/dd772d376fde955a96fab3e19871f5f12b13f9d8.pdf>
- 36 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi N° 95-696 du 7 Septembre 1995 Relative à l'Enseignement. Enacted: September 7, 1995. [http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_lang=fr&p\\_isn=104174&p\\_count=1&p\\_classification=09](http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=104174&p_count=1&p_classification=09)
- 37 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. February 21, 2018.
- 38 Bamba-Lamine, A. Conseil des ministres du mercredi 07 décembre 2016. December 8, 2016. <http://news.abidjan.net/h/605633.html>

- 39 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Submission for CLCCG Annual Report 2017. Abidjan. March 6, 2018. Source on file.
- 40 UN Office on Drugs and Crime. Côte d'Ivoire Country Page. Accessed March 6, 2018. <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/cote-d-ivoire.html>
- 41 Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant. La Direction de la Protection de l'Enfant. February 1, 2016. <http://www.famille.gouv.ci/public/>
- 42 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Referral Mechanism. Source on file.
- 43 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Loi no. 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail. Enacted: July 20, 2015. [https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_lang=en&p\\_isn=101399&p\\_country=CIV&p\\_count=423&p\\_classification=01.02&p\\_classcount=5](https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=101399&p_country=CIV&p_count=423&p_classification=01.02&p_classcount=5)
- 44 US Embassy- Abidjan. E-mail communication to USDOL official. July 10, 2020.
- 45 CIA. The World Factbook. January 19, 2017. Please see "Labor Law Enforcement: Sources and Definitions" in the Reference Materials section of this report. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/cote-divoire/>
- 46 UN. World Economic Situation and Prospects. 2017 Statistical Annex. New York, 2017. For more information, please see "Labor Law Enforcement: Sources and Definitions" in the Reference Materials section of this report. [https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2017wesp\\_full\\_en.pdf](https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2017wesp_full_en.pdf)
- 47 ILO Committee of Experts. Individual Direct Request concerning Labour Inspection Convention, 1947 (No. 81) Côte d'Ivoire (ratification: 1987) and Labour Inspection (Agriculture) Convention, 1969 (No. 129) Côte d'Ivoire (ratification: 1987). Published: 2017. [http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100\\_COMMENT\\_ID:3298245](http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:3298245)
- 48 U.S. Embassy Abidjan official. E-mail communication to USDOL official. March 25, 2019.
- 49 Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite l'Exploitation et le travail des Enfants (CNS). Le Nouveau Cadre Institutionnel. Accessed January 23, 2017. <http://www.travaildesenfants.org/fr/content/le-nouveau-cadre-institutionnel#>
- 50 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Création du Comité National de Surveillance des Actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des Enfants, Décret N° 2011-366. Enacted: November 3, 2011. Source on file.
- 51 Yao, SP. Présentation du Plan d'Action National 2015–2017 de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants. Abidjan: Secrétaire Exécutif du Comité National de Surveillance (CNS). 2015. Source on file.
- 52 Child Labor Cocoa Coordinating Group. 2016 Annual Report. Washington, DC, 2017. Source on file. [https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/legacy/files/CLCCG\\_2016\\_Annual\\_Report.pdf](https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/legacy/files/CLCCG_2016_Annual_Report.pdf)
- 53 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Création du Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des Enfants, Décret N° 2011-365. Enacted: November 3, 2011. <http://www.travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf/Dominique-Ouattara-Decret-de-creation-du-Comite-interministériel-de-lutte-contre-la-traite-l-exploitation-et-le-travail-des-enfants.pdf>
- 54 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Décret Fixant les Missions, la Composition, l'Organisation et le Fonctionnement du Comité National de Lutte Contre la Traite des Personnes. 2017. Source on file.
- 55 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Communiqué du Conseil des Ministres du Jeudi 13 Avril 2017. Abidjan. April 2017. <http://news.abidjan.net/h/613248.html>
- 56 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. December 18, 2019.
- 57 U.S. Embassy- Lome. Reporting. September 6, 2019.
- 58 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Plan d'Action National de Lutte Contre La Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants 2019–2021. Abidjan. May 19, 2019. Source on file.
- 59 Senator Harkin, Congressman Engel, USDOL, Government of the Republic of Côte d'Ivoire, Government of the Republic of Ghana, and International Cocoa and Chocolate Industry. Declaration of Joint Action to Support Implementation of the Harkin-Engel Protocol. Abidjan. September 13, 2010. Source on file.

- 60 Senator Harkin, Congressman Engel, USDOL, Government of the Republic of Côte d'Ivoire, Government of the Republic of Ghana, and International Cocoa and Chocolate Industry. Framework of Action to Support Implementation of the Harkin-Engel Protocol. Abidjan. September 13, 2010. Source on file.
- 61 Child Labor Coordinating Group. CLCCG Report: Ten Year 2010–2020 Efforts to Reduce Child Labor in Cocoa. 2021. <https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/reports/CLCCG-Ten-Year-Report.pdf>
- 62 ILO-IPEC. Country Level Engagement and Assistance to Reduce (CLEAR) Child Labor. Geneva. October 2017: Technical Progress Report. Source on file.
- 63 ILO. Programme de promotion du travail décent en Côte d'Ivoire 2017–2020. July 2017. Source on file.
- 64 Government of the Republic of Côte d'Ivoire. Plan national de développement (PND) 2016–2020. 2016. [http://gcpnd.gouv.ci/fichier/doc/TOME3\\_comprese.pdf](http://gcpnd.gouv.ci/fichier/doc/TOME3_comprese.pdf)
- 65 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. February 22, 2016.
- 66 U.S. Embassy- Abidjan. Reporting. March 2, 2016.
- 67 Mars-Wrigley. Protecting Children Action Plan. 2020. <https://www.mars.com/about/policies-and-practices/protecting-children-action-plan>
- 68 Cargill. Cocoa Sustainability Progress Report. May 2020. <https://www.cargill.com/sustainability/cocoa/cocoa-sustainability-progress-report>
- 69 World Cocoa Foundation. Cocoa and Forest Initiative Private Sector Progress Report 2018–2019. 2020.
- 70 World Food Program. WFP Cote d'Ivoire 2020 Report. December 2020. [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFP\\_Cote\\_d'Ivoire\\_Country\\_Brief,\\_December\\_2020.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFP_Cote_d'Ivoire_Country_Brief,_December_2020.pdf)
- 71 World Food Program. United States provides US\$119 million to WFP for school meals in five countries. November 24, 2020. [https://www.wfp.org/news/united-states-provides-us119-million-wfp-school-meals-five-countries#:~:text=24 November 2020-,United States provides US\\$119 million to,school meals in five countries&text=WASHINGTON – As classrooms around the,countries in Asia and Africa](https://www.wfp.org/news/united-states-provides-us119-million-wfp-school-meals-five-countries#:~:text=24%20November%2020-,United%20States%20provides%20US$119%20million%20to,school%20meals%20in%20five%20countries&text=WASHINGTON%20%E2%80%93%20As%20classrooms%20around%20the,countries%20in%20Asia%20and%20Africa)
- 72 Millenium Challenge Corporation. Millenium Challenge Compact: Côte d'Ivoire. August 5, 2019. <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/02/19-805-Cote-d'Ivoire-Foreign-Assistance-MCC-11.7.2017-revised.pdf>
- 73 World Bank. Côte d'Ivoire - Second Fiscal Management, Education, Energy and Cocoa Reforms Development Policy Operation. November 6, 2017. <http://documents.worldbank.org/curated/en/943511512702094794/pdf/Cote-d'Ivoire-DPO2-PD-Final-November-3-11102017.pdf>
- 74 The World Bank. Social Safety Net Project. May 21, 2019. <http://documents1.worldbank.org/curated/pt/578501560823264337/pdf/Cote-D'Ivoire-Social-Protection-and-Economic-Inclusion-Project.pdf>
- 75 World Bank. Social Safety Net Implementation Status and Results Report. December 21, 2020. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/811781608563835262/pdf/Disclosable-Version-of-the-ISR-CI-Productive-Social-Safety-Net-P143332-Sequence-No-11.pdf>
- 76 U.S. Department of Labor. Combating Forced Labor and Labor Trafficking of Adults Midterm Report. January 31, 2020. <https://www.dol.gov/agencies/ilab/combating-forced-labor-and-labor-trafficking-adults-and-children-ghana>
- 77 U.S. Department of Labor. CACAO: Cooperatives Addressing Child Labor Accountability Outcomes. December 2020. <https://www.dol.gov/agencies/ilab/cacao-cooperatives-addressing-child-labor-accountability-outcomes>
- 78 O'Keefe, B. First Lady of Ivory Coast: 'We Are on Track to Eliminate Child Labor.' March 1, 2016. <http://fortune.com/2016/03/01/first-lady-ouattara-ivory-coast-cocoa-child-labor/>